

## **SIVU DE PRAHECQ**

### **REUNION DU 20 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le 20 janvier à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal GONNORD.

Date de convocation : 02 janvier 2020.

Présents : Mme VERRIER Valérie et Ms., BRAULT Jacques, BOUCHEREAU Patrick, BONNIN Stéphane, CHOLLET Marc, BLAUD Didier, RIVET Damien, GONNORD Pascal, MAGNERON Sébastien, BEAUMONT Francis, GOURMELEN Alain et MASSIAS Jean-Claude.

Monsieur GONNORD Pascal ouvre la séance en sa qualité de Président et remercie les membres de leur présence.

Il soumet au Comité Syndical le procès verbal de la séance du 11 mars 2019. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

➤ <b>Budget</b>
-----------------

202001-01	Débat d'Orientation Budgétaire.
-----------	---------------------------------

#### **D202001-01 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice.

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical les documents préparatoires transmis en accompagnement de l'ordre du jour et recensant les éléments budgétaires et financiers du SIVU.

Monsieur le Président précise les résultats provisoires de l'exercice 2019 ci-dessous permettant d'engager une discussion sur les orientations du budget 2020 :

#### **Section de fonctionnement**

- Bilan provisoire de l'exercice 2019 :

**Total provisoire – recettes de fonctionnement : 30 244,59 euros.**

**Total provisoire – dépenses de fonctionnement : 11 907,40 euros.**

**Résultat provisoire – section de fonctionnement : 18 337,19 euros.**

Le bilan provisoire de l'exercice 2019 de la section de fonctionnement, hors reports, fait apparaître un excédent de 18 337,19 €.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties principalement entre les charges à caractère général (9 280,89 €) et les charges de personnel et frais assimilés (2 540,51 €). Les prévisions de dépenses au niveau des chapitres sont très largement respectées.

Au titre des recettes de fonctionnement, les revenus des immeubles du SIVU atteignent 29 681,47 € et les autres remboursements de frais (Ex : TEOM) s'élèvent à 562,40 €.

La clôture de l'exercice, compte tenu de l'excédent reporté de fonctionnement (94 033,65 €), fait apparaître un **excédent de 112 370,84 €**.

- Orientations du l'exercice 2020 :

Le SIVU n'a pas d'emprunt en cours et un amortissement est à poursuivre (Ex : 87,90 € au titre de l'amortissement d'une unité centrale).

Les prévisions de dépenses en 2020 porteront essentiellement sur l'entretien des logements (Ex : Peintures intérieures) et de la caserne de la gendarmerie.

En tenant compte du fait que les revenus des immeubles couvrent les charges à caractère général en 2019, et compte tenu de l'excédent reporté de 112 370,84 €, Monsieur le Président propose de ne pas faire appel aux contributions communales en 2020.

### Section d'investissement

**Total provisoire – recettes d'investissement : 86 euros.**

**Total provisoire – dépenses d'investissement : 0 euro.**

**Résultat provisoire – section d'investissement : 86 euros.**

- Bilan de l'exercice 2019 :

Le bilan provisoire de l'exercice 2019 de la section d'investissement, hors reports, conclut à un excédent de 86 € (Amortissement).

La clôture de l'exercice, compte tenu de l'excédent reporté d'investissement de 80 854,20 €, fait apparaître un **excédent de 80 940,20 €**.

- Orientations du l'exercice 2020 :

Monsieur le Président et les membres du Comité Syndical s'accordent sur le fait que, suivant les besoins, des travaux, notamment d'amélioration de la performance énergétique des logements du SIVU, pourront en cours d'année être décidés par le Comité Syndical.

-----  
Suivant l'exposé ci-dessus présenté, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, de ne pas faire appel aux participations des communes au titre de l'exercice 2020.

Le Comité Syndicat prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires ci-dessus présenté. Ces orientations se concrétiseront par le vote du budget primitif 2020.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00.  
Séance du 20 janvier 2020 n°1 à 1.